



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-040-2016-12

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

## **Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France**

IDF-2016-12-27-002 - Arrêté de subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (BOP DI) (4 pages) Page 3

IDF-2016-12-27-001 - Arrêté de subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (CSP) (4 pages) Page 8

## **Etablissement public foncier Ile-de-France**

IDF-2016-11-23-010 - Décision n° 2016-230 portant délégation de signature à Janeta GAJEWSKA (1 page) Page 13

IDF-2016-12-22-047 - Décision n° 2016-255 portant délégation de signature du Directeur Général à Christophe BENAVIDES (1 page) Page 15

IDF-2016-11-23-011 - Décision n°2016-228 portant délégation de signature du Directeur Général à Mark MOULINES (1 page) Page 17

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2016-12-27-002

Arrêté de subdélégation de la signature du directeur  
interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière  
d'ordonnancement secondaire (BOP DI)



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,

5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15  
Téléphone : 01 82 52 40 00  
site internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)  
Allo, service public : 39 39

- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2016-12-20-013 du 20 décembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2016-12-20-013 du 20 décembre 2016, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Fabrice DEMAISON, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Max SIDAMBAROMPOULE, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef de la division des services opérationnels d'Île-de-France,
- Madame Sylvie VAN DAELE, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle BOP-CCG de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

### **Article 2**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2016-12-20-013 du 20 décembre 2016, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à:

- Madame Véronique LECOMTE COLLIN, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, chef du département budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Geneviève DELAGE, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, chef du service du personnel de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Madame Sylvie VINCENT, inspectrice régionale de 2<sup>ème</sup> classe, responsable du service formation professionnelle – examens et concours,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, responsable du service fiscalité énergétique et environnementale et de la fiscalité des tabacs et aides à la filière,
- Madame Sandrine GERME, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Françoise GARDET, inspectrice au sein du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice, chef du département immobilier et marchés publics de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice au département immobilier et marchés publics de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Anne-Aymonne DEGUILHEN inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, chef du service technique automobile,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1<sup>ère</sup> classe au département budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice DEMAISON, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France, à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours

### Article 4

Demeurent réservés à la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n°2016-12-20-013 du 20 décembre 2016.

### Article 5

L'arrêté n°2016-11-28-020 du 28 novembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

### Article 6

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 27 décembre 2016

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France

  
Philippe GALY

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2016-12-27-001

Arrêté de subdélégation de la signature du directeur  
interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière  
d'ordonnancement secondaire (CSP)

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**ARRÊTÉ**

**portant subdélégation de la signature  
du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France  
en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2016-12-20-013 du 20 décembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur ORGERET Cédric, inspecteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Frédérique BATAILLE, inspecteur au CSP de Paris,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP de Paris,
- Monsieur PAYEN Jérémie, inspecteur au CSP de Paris,
- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au CSP de Paris,
- Madame Sandrine DEGAND, contrôleur 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Denis FACON, contrôleur du 1<sup>ère</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Patrice MANCEL, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Ludovic GENELOT, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe DGFIP au CSP de Paris,
- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôlease de 1<sup>ère</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Patricia KIAVUE, agent de constatation au CSP de Paris,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôlease de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Morgane LEROY, contrôlease de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP de Paris
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des

services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

## Article 2

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Monsieur ORGERET Cédric, inspecteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Frédérique BATAILLE, inspectrice au CSP de Paris,
- Monsieur Vincent CARLINO, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP de Paris,
- Monsieur LAURENS Jérôme, inspecteur au CSP de Paris,
- Monsieur PAYEN Jérémie, inspecteur au CSP de Paris,
- Madame Sandrine DEGAND, contrôlease de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au CSP de Paris,
- Monsieur Francis ERRECARRET, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Denis FACON, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Ludovic GENELOT, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe DGFIP au CSP de Paris,
- Monsieur Éric HAMYS, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Claire-Lise HULIN-PETRA, contrôlease de 1<sup>ère</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP de Paris,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôlease de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Morgane LEROY, contrôlease de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Patrice MANCEL contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP de Paris,
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP de Paris.

### Article 3

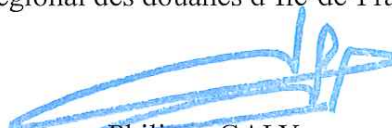
L'arrêté de subdélégation de signature n° 2016-10-24-030 du 24 octobre 2016 est abrogé.

### Article 4

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 27 décembre 2016

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France



Philippe GALY

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-11-23-010

Décision n° 2016-230 portant délégation de signature à  
Janeta GAJEWSKA

**Décision n° 2016-230**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**Décide :**

**Article 1 :** la décision n°2016-226 est abrogée,

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Janeta GAJEWSKA, chef de projets fonciers junior, à l'effet de :

- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 15 novembre 2016.

Fait à Paris, le **23 NOV. 2016**

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**



Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-12-22-047

Décision n° 2016-255 portant délégation de signature du  
Directeur Général à Christophe BENAVIDES

Décision n° 2016-255

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

**Le Directeur Général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu la décision n°2007-004 du 24 avril 2007, nommant Monsieur Christophe BENAVIDES, secrétaire général, ordonnateur délégué du directeur général.

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Établissements Publics Fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M. Gilles BOUVELOT, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'empêchement du Directeur Général en congés du 23 décembre 2016 au 03 janvier 2017 inclus,

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BÉNAVIDÈS, Secrétaire général, à l'effet de signer tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité générale de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

**Article 2 :** La présente décision prendra effet à compter du 23 décembre 2016.

Fait à Paris, le 22/DEC. 2016

Le Directeur Général,  
Gilles BOUVELOT

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-11-23-011

Décision n°2016-228 portant délégation de signature du  
Directeur Général à Mark MOULINES

**Décision n° 2016-228**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**Décide :**

**Article 1 :** la décision n°2016-224 est abrogée,

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Mark MOULINES, chef de projets fonciers junior, à l'effet de :

- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 15 novembre 2016.

Fait à Paris, le **23 NOV. 2016**

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**